

Albrecht Brendler

***Territorialisation* – un concept de l'historiographie allemande**

En 1576, Jean Bodin publia les *Six livres de la République*. Dans cet ouvrage, peut-être le plus important des écrits du grand philosophe et théoricien politique, il développa le principe de souveraineté. Pour Bodin, l'État souverain est au-dessus des lois civiles mais doit respecter les lois naturelles et divines: *Et par ainsi toute la force des loix civiles et coutumes, gist au pouuoir du Prince souuerain*¹. Trois décennies plus tard, en 1600, parut à Francfort-sur-le-Main le traité *De iure territorii* d'un juriste allemand nommé Andreas Knichen, incontestablement influencé par les idées de Bodin². Face à la réalité constitutionnelle du Saint-Empire romain germanique, marqué par la grande diversité de ses principautés et seigneuries – des structures fondamentalement différentes de celles du royaume de France –, Knichen essaya le premier de définir l'essence des États princiers composant l'Empire, tout en les intégrant dans un système juridique. Pour nommer et décrire ces entités politiques, il choisit le terme *territorium* – un vocable que l'on utilisait depuis le Moyen Âge dans la langue juridique, de préférence pour désigner le finage, c'est-à-dire les limites d'un terroir villageois³.

Au début de son traité, Knichen distingue trois acceptions du terme: Premièrement *pro universitate agrorum*, en second lieu *pro campo et possessione* et finalement, en empruntant la terminologie au droit romain: *jus terrendi* – donc littéralement «de droit de terrifier» – *quod Magistratus intra suos fines exercet*. C'est évidemment cette dernière acception que le juriste retient, pour ajouter: *Territorium accipimus pro loco et circuitu aut ambage vel situ, intra quod*

¹Jean Bodin, *Les six Livres de la République*, Paris 1576, rééd. Aalen 1977, I/10, p. 222.

²Pour tout ceci, cf. Dietmar Willoweit, *Rechtsgrundlagen der Territorialgewalt. Landesobrigkeit, Herrschaftsrechte und Territorium in der Rechtswissenschaft der Neuzeit*, Cologne/Vienne 1975, p. 121 et suiv.

³Cf. Ernst Schubert, *Fürstliche Herrschaft und Territorium im späten Mittelalter*, (*Enzyklopädie deutscher Geschichte* 35), Munich 2006, p. 52-53.

<http://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:bsz:21-opus-59651>

*superioritas exercenda permittitur*⁴. Par conséquent, un «territoire» est une circonscription soumise à la «supériorité territoriale» (*superioritas territorii*). Au sens propre, il s'agit des domaines de pouvoir des *reichsunmittelbare Territorialberren*, ces princes et seigneurs immédiats d'Empire qui ne dépendent d'aucun autre seigneur que de l'empereur lui-même. La paix de Westphalie de 1648, qui mit fin à la Guerre de Trente ans, consacra ce terme en parlant de *ius territorii et superioritatis*⁵.

Il faut cependant noter que la *superioritas territorii* – que l'on va, à partir du XVIII^e siècle, traduire par le mot allemand *Landeshoheit* – se distingue nettement du concept de «souveraineté» formulé par Bodin. Les «territoires» restent des membres du Saint-Empire, et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les juristes ainsi que les diplomates refusèrent de leur attribuer la souveraineté – sachant que cela aurait inexorablement entraîné le démantèlement de l'Empire⁶. Il va de soi, que, de la part des puissances territoriales, ne manquèrent pas les tentatives de s'ériger en pouvoir souverain – notamment dans le cas de la Prusse qui joua, de toute façon, un rôle particulier dans le monde territorial germanique.

Après la chute du Saint-Empire en 1806, les historiens allemands ne recoururent pas tout de suite aux concepts développés par les juristes savants de l'époque baroque. Les représentants de la *Historische Rechtsschule* – l'«École historique du droit» fondée par Friedrich Carl von Savigny – renouèrent avec l'emploi traditionnel du mot «territoire», en l'utilisant pour décrire la genèse de la seigneurie foncière (*Grundherrschaft*). En outre, tout au long du siècle, il y eut dans la recherche allemande un large consensus concernant le caractère purement pré-étatique des «territoires» d'avant la paix de Westphalie de 1648. L'historien et théoricien politique Heinrich von Treitschke par exemple, dans son ouvrage sur l'histoire allemande paru à partir de 1879, souligne que ce n'est qu'avec les traités de Münster et d'Osnabrück que les seigneuries territoriales se sont transformées en États au sens moderne du mot⁷. Or, après le tournant du siècle, de nombreux auteurs ne respectent

⁴Andreae Knichen, *De sublimi et regio territorii iure synoptica tractatio ... (De jure territorii)*, Francfort 1600, c. I n. 4 p. 56; cité d'après Dietmar Willoweit, *Rechtsgrundlagen ...*, op. cit., p. 275.

⁵Wolfgang Sellert, «Landeshoheit», dans : *Handwörterbuch zur deutschen Rechtsgeschichte*, t. II, Berlin 1978, col. 1388-1393.

⁶Dietmar Willoweit, *Rechtsgrundlagen ...*, op. cit., p. 165-172.

⁷Heinrich v. Treitschke, *Deutsche Geschichte im Neunzehnten Jahrhundert*, t. 1, Leipzig 1879, p. 17-18.

plus ce schéma et situent les débuts de ce qu'ils appellent l'«État territorial» (*Territorialstaat*) de plus en plus loin dans le temps: d'abord au XVI^e siècle, puis au bas Moyen Âge, pour arriver finalement au XII^e siècle. Selon Ernst Schubert, il ne faudrait pas sous-estimer ici l'impact de la cartographie historique de la fin du XIX^e siècle qui avait, quant au monde territorial allemand, tendance à réduire la complexité en faveur d'espaces unifiés et homogénéisés⁸.

Tout ce développement, il faut le placer dans le contexte de la discussion sur l'«État allemand du Moyen Âge» – une controverse dans laquelle s'étaient engagées plusieurs générations d'historiens et dont étaient sortis vainqueurs les chefs de file de la *Rechts- und Verfassungsgeschichte* autour de l'historien du droit Heinrich Brunner⁹. À l'aide de catégories anachroniques comme «droit public» et «droit privé», «fonctionnaires», «souveraineté», ces adeptes du positivisme juridique crurent discerner les structures étatiques de l'Allemagne médiévale¹⁰. Le contexte contemporain est évident: en prouvant l'existence, au Moyen Âge, d'un État allemand dont les racines plongeraient jusqu'à l'époque germanique primitive, les médiévistes cherchèrent à donner une légitimation historique à la fondation du *Reich* bismarckien de 1871¹¹.

Dans les décennies qui suivirent la naissance du Second Empire allemand, les historiens – souvent d'obédience nationale-libérale – vouèrent un culte à l'État fort, seul garant, selon eux, du bien-être de ses sujets. Cet idéal, ils le voyaient réalisé dans l'Empire des Ottoniens, des Saliens et des Staufen. Pour eux, des personnages historiques comme Frédéric Barberousse incarnaient l'époque de grandeur par excellence de l'histoire allemande. C'est un euphémisme de dire que l'on regardait le bas Moyen Âge avec peu de sympathie – une époque caractérisée par la déchéance impériale et le triomphe des particularismes territoriaux. Sous cet angle, la *Territorialbildung*, c'est-à-dire la formation de

⁸Ernst Schubert, *Fürstliche Herrschaft ...*, op. cit., p. 53 et suiv.

⁹Heinrich Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. 1, Leipzig 1906.

¹⁰Cf. Hans Patze, *Die Entstehung der Landesherrschaft in Thüringen*, (*Mitteldeutsche Forschungen* 22), Cologne/Graz 1962, p. VIII.

¹¹Voir récemment à ce sujet: Rudolf Schieffer, *Weltgeltung und nationale Verführung. Die deutschsprachige Mediävistik vom ausgehenden 19. Jahrhundert bis 1918*, dans : *Die deutschsprachige Mediävistik im 20. Jahrhundert*, éd. Peter Moraw, Rudolf Schieffer, (*Vorträge und Forschungen* 62), Ostfildern 2005, p. 39-61 (p. 48-50).

seigneuries territoriales sur le sol de l'Empire, avait scellé la perte du grand dessein national lié aux noms des empereurs des siècles précédents¹².

Comment l'historiographie allemande d'avant la Première Guerre mondiale explique-t-elle ce phénomène de «territorialisation»? D'abord, il faut se rappeler que le concept de l'«État allemand du Moyen Âge» est incompatible avec l'idée d'une évolution autonome de la noblesse. Selon Heinrich Brunner par exemple, l'aristocratie des peuples germaniques aurait disparu pendant les Grandes invasions des IV^e et V^e siècles. À l'époque mérovingienne, seule la dynastie royale pourrait être considérée comme noble au sens propre du mot. Donc, dans l'empire franc, la noblesse ne serait qu'une aristocratie de fonction (*Dienstadel*)¹³. Dans son traité *Der Staat des deutschen Mittelalters*, condensé remarquable de ce courant de pensée paru en 1914, l'historien national-conservateur Georg von Below affirme que c'est la fonction – *das Amt* – confiée par le roi qui fait la noblesse¹⁴. Par conséquent, la «territorialisation» est conçue comme un processus d'aliénation d'un ou de plusieurs des pouvoirs qui étaient auparavant dans les mains de la royauté – essentiellement des droits de justice. Une racine primordiale de la future

¹²Avec son dédain pour le bas Moyen Âge, la médiévistique allemande s'est longtemps distinguée de l'historiographie de pays comme la France ou l'Angleterre, voir la Suisse; cf. F. Graus, *Verfassungsgeschichte des Mittelalters*, dans : *Historische Zeitschrift* 243 (1986), p. 529-589 (p. 541).

¹³Heinrich Brunner, *Rechtsgeschichte ...*, op. cit., p. 349-354; cf. Werner Hechberger, *Adel und Herrschaft. Überlegungen zu Voraussetzungen adliger Herrschaftsbildung im hohen Mittelalter*, *Rheinische Vierteljahrsblätter* 70 (2006), p. 55-76 (p. 57).

¹⁴Georg v. Below, *Der deutsche Staat des Mittelalters. Ein Grundriß der deutschen Verfassungsgeschichte*, t. 1, Leipzig 1914. Sur cet ouvrage Ernst-Wolfgang Böckenförde, *Die deutsche verfassungsgeschichtliche Forschung im 19. Jahrhundert. Zeitgebundene Fragestellungen und Leitbilder*, Berlin 1961, p. 203-209; sur le personnage de Georg von Below, cf. Otto G. Oexle, *Ein politischer Historiker: Georg von Below (1858-1927)*, dans : *Deutsche Geschichtswissenschaft um 1900*, éd. Notker Hammerstein, Stuttgart 1988, p. 283-312; Hans Cymorek, *Georg von Below und die deutsche Geschichtswissenschaft um 1900*, (*Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte – Beiheft* 142), Stuttgart 1998. Pour un point de vue français contemporain de l'auteur, cf. la nécrologie de Below par Marc Bloch: *Un tempérament: Georg von Below*, dans : *Annales d'histoire économique et sociale* 3 (1931), p. 553-559, où l'œuvre du défunt est caractérisée par ces mots: «Le culte de l'État la domine. Tout le long de sa carrière, von Below s'appliqua à scruter les origines des institutions de droit public et à relever, non sans quelque excès parfois, les traces les plus lointaines de leur action, jusque dans les époques ... où d'autres érudits ne voulaient voir que le déploiement des puissances privées.» (p. 554).

«supériorité territoriale», de la *Landeshoheit*, serait l'abus de droits comtaux, délégués par le roi ou tout simplement usurpés¹⁵. La naissance des «territoires» est donc considérée comme le résultat d'un long travail de sape aux dépens du monarque.

Un des défauts majeurs de l'approche méthodologique décrite ci-dessus est sûrement de ne pas avoir pris en compte les abondantes sources du bas Moyen Âge. Certes, une telle prétention aurait été bien téméraire pour des auteurs qui se consacraient à d'ambitieuses tentatives de synthèse. Mais comme les grands ouvrages de la *Rechts- und Verfassungsgeschichte* s'arrêtent généralement au XII^e ou XIII^e siècle, le désintérêt de leurs auteurs pour les siècles suivants doit avoir joué son rôle.

Il faut attendre l'entre-deux-guerres pour qu'une nouvelle génération de médiévistes entre en scène – des chercheurs qui élargissent leur champ d'investigation aux derniers siècles du Moyen Âge. En attachant leur regard à des régions précises et en dépouillant systématiquement les sources disponibles, ils arrivent à enrichir les connaissances sur les fondements de la «territorialisation». Mentionnons d'abord Hermann Aubin, disciple de Georg von Below, et son étude sur la «Naissance de la supériorité territoriale d'après les sources du Rhin inférieur», parue en 1920¹⁶. Tout en admettant l'importance des droits de justice, plus exactement des droits comtaux et des droits d'immunité, Aubin présente un modèle beaucoup moins rigide que celui de son maître et mentor. Fondateur, la même année 1920, de l'*Institut für geschichtliche Landeskunde der Rheinlande* à l'Université de Bonn – un établissement marqué par la coopération d'historiens, de philologues et d'ethnologues – Aubin est un des protagonistes de la *Landesgeschichte*. Méthodologiquement, cette discipline

¹⁵Georg v. Below, *Die Entstehung der deutschen Territorien*, Deutsche Gedenkhalle. Bilder aus der vaterländischen Geschichte, éd. Julius v. Pflugk-Harttung, Hans Haefke, Leipzig 1907, p. 93: «Der Landesherr ist der selbständig gewordene fränkische Beamte.»

¹⁶Hermann Aubin, *Die Entstehung der Landeshoheit nach niederrheinischen Quellen. Studien über Grafschaft, Immunität und Vogtei*, (Historische Studien 143), Berlin 1920. Sur le personnage et les implications politiques de ses conceptions, Eduard Mühle, *Für Volk und deutschen Osten. Der Historiker Hermann Aubin und die deutsche Ostforschung*, (Schriften des Bundesarchivs 65), Düsseldorf 2005. Cf. aussi Matthias Werner, *Der Historiker und Ostforscher Hermann Aubin. Anmerkungen zu einigen neueren Publikationen*, dans : *Rheinische Vierteljahrsblätter* 74 (2010), p. 235-253.

dépasse désormais de loin la simple échelle de l'«histoire régionale»¹⁷. Établie d'abord en 1906 à l'Université de Leipzig au *Seminar für Landesgeschichte und Siedlungskunde* dirigé par Rudolf Kötzschke, qui compte parmi ses auditeurs le jeune Marc Bloch, elle prend un grand essor dans les années 1920. Avec Aubin et ses disciples – bientôt, on parlera de l'«École de Bonn» – on s'oriente vers une histoire des «aires culturelles» (*Kulturräumforschung*)¹⁸. La dynamique du nouveau courant stimule la publication d'un nombre croissant de travaux sur la formation d'un «territoire» particulier ou sur l'évolution territoriale d'une région historique. Leurs auteurs ont souvent tendance à s'identifier avec les seigneurs territoriaux et à décrire leur œuvre comme une histoire de succès, tandis que, par le prisme de l'histoire nationale, la «territorialisation» continue à être perçue comme une voie fatale¹⁹.

Les nouvelles tendances des années 1920 sont le prélude du grand bouleversement amené dans l'historiographie allemande par les adeptes de la «Nouvelle histoire constitutionnelle» (*Neue Verfassungsgeschichte*), à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Parmi les plus importants, citons Theodor Mayer, Otto Brunner et Walter Schlesinger. L'Autrichien Mayer, titulaire depuis 1930 de la chaire d'histoire de l'Université de Gießen, succéda en 1934 au médiéviste Hermann Heimpel en tant que professeur à Fribourg-en-Brigau²⁰. Dans sa conférence inaugurale, prononcée au printemps 1935, il lança un couple de termes qui trouvèrent un écho retentissant dans le débat des historiens. En traitant de la

¹⁷Volker Rödel, De la 'Landesgeschichte' à la 'Geschichtliche Landeskunde'. L'élaboration d'un champ historiographique et son évaluation, *Historiographie Régionale – Landesgeschichte en France et en Allemagne second XX^e siècle (1950-2000)*, dans : *Revue d'Alsace* 133 (2007), p. 23-36.

¹⁸Cf. Edith Ennen, Hermann Aubin und die geschichtliche Landeskunde der Rheinlande, dans : *Rheinische Vierteljahrsblätter* 34 (1970), p. 9-42 (surtout p. 24 et suiv.); Alois Gerlich, *Geschichtliche Landeskunde des Mittelalters. Genese und Probleme*, Darmstadt 1986, p. 80-84. Sur le contexte idéologique, Marlene Nikolay-Panter, *Geschichte, Methode, Politik. Das Institut und die geschichtliche Landeskunde der Rheinlande 1920-1945*, dans : *Rheinische Vierteljahrsblätter* 60 (1996), p. 233-262. Pour une critique plus aigüe, cf. Willi Oberkrome, *Volksgeschichte. Methodische Innovation und völkische Ideologisierung in der deutschen Geschichtswissenschaft 1918-1945*, (*Kritische Studien zur Geschichtswissenschaft* 101), Göttingen 1993, p. 68-73.

¹⁹Bernd Schneidmüller, *Konsens – Territorialisierung – Eigennutz. Vom Umgang mit spätmittelalterlicher Geschichte*, dans : *Frühmittelalterliche Studien* 39 (2005), p. 230 et suiv.

²⁰Pour la carrière scientifique de Mayer, cf. Anne Christine Nagel, *Im Schatten des Dritten Reichs. Mittelalterforschung in der Bundesrepublik Deutschland 1945-1970*, (*Formen der Erinnerung* 24), Göttingen 2005, p. 156-187.

politique territoriale des ducs de Zähringen, dynastie dominante dans les contrées entre la Forêt-Noire et l'actuelle Suisse occidentale du XI^e au XIII^e siècle, il parla de l'évolution du *Personenverbandsstaat*, fondé en première ligne sur des relations personnelles, vers le *Flächenstaat* de la fin du Moyen Âge, une entité spatialisée et institutionnalisée, préfiguration de l'État moderne²¹. Le début de cette transformation qui, bien évidemment, ne concernerait que les membres de l'Empire, non pas l'Empire lui-même, se situerait au XII^e siècle.

Si on peut considérer l'exposé de Mayer comme un premier manifeste de la nouvelle école historique, elle gagne vraiment du terrain avec l'ouvrage magistral d'Otto Brunner, *Land und Herrschaft*, publié en 1939²². Remanié après la Seconde Guerre mondiale, ce livre connaîtra, jusqu'en 1965, cinq éditions. En étudiant les «territoires» du sud-est de l'Empire médiéval (situés dans l'actuelle Autriche), Brunner, un compatriote et disciple de Theodor Mayer, brosse un tableau de la «territorialisation» qui prend le contre-pied du modèle prévalant depuis plusieurs décennies. Pour désigner l'autorité et le pouvoir exercés par les seigneurs territoriaux, il choisit le mot *Landesherrschaft* – une expression introduite au XVIII^e siècle dans le langage des historiens (en référence à des termes médiévaux comme *dominus terrae/lantherr* et *princeps terrae*) – soumis à une réinterprétation basée sur le

²¹Theodor Mayer, *Der Staat der Herzöge von Zähringen*, (Freiburger Universitätsreden 20), Fribourg-en-Brisgau 1935, rééd. dans: Theodor Mayer, *Mittelalterliche Studien. Gesammelte Aufsätze*, Constance 1959, p. 350-364. Cf. aussi, dans une perspective plus généralisante, Theodor Mayer, *Die Ausbildung der Grundlagen des modernen deutschen Staates im hohen Mittelalter*, dans : *Historische Zeitschrift* 159 (1939), p. 457-487.

²²Otto Brunner, *Land und Herrschaft. Grundfragen der territorialen Verfassungsgeschichte Südostdeutschlands im Mittelalter*, Brunn/Munich/Vienne 1939; citations ci-après selon la 5^e édition de 1965 (*Land und Herrschaft. Grundfragen der territorialen Verfassungsgeschichte Österreichs im Mittelalter*), rééd. Darmstadt 1990. Quant aux nombreux travaux portant sur l'auteur et son œuvre, on se contentera ici de citer Otto Gerhard Oexle, *Sozialgeschichte – Begriffsgeschichte – Wissenschaftsgeschichte. Anmerkungen zum Werk Otto Brunners*, dans : *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* 71 (1984), p. 305-341, et surtout les actes du congrès consacré à Brunner en 1987, publiés dans *Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento = Jahrbuch des italienisch-deutschen historischen Instituts in Trient* 13 (1987). Pour un aperçu en français, cf. les pages éclairantes de Helmut Quaritsch, *Otto Brunner ou le tournant dans l'histoire de l'écriture de l'histoire constitutionnelle allemande*, dans : *Droits* 22 (1995), p. 145-162.

vocabulaire des sources²³. Pour Brunner, la seigneurie territoriale médiévale est caractérisée par la dualité du *Land*, la *terra* des sources latines, et de la domination seigneuriale (*Herrschaft*)²⁴. Le premier, le *Land*, n'est pas purement un espace façonné et organisé par le seigneur territorial mais bien plus une sorte de communauté juridique de seigneurs fonciers (nobles) qui possèdent des droits autonomes face à leur *Landesherr*. Le *Land* est représenté par l'assemblée d'états (*Landstände*), et dispose d'un propre droit territorial, un *Landrecht*. Le refus d'employer le mot «État» (*Staat*) ainsi que des compositions comme «État territorial» (*Territorialstaat*) est caractéristique d'une approche qui veut décrire les structures politiques et institutionnelles médiévales avec une terminologie puisée dans et inspirée par les sources de l'époque. La bête noire de l'auteur, pour ainsi dire, ce sont les tenants de la théorie de l'«État allemand du Moyen Âge» avec leur juridisme excessif, en premier lieu Georg von Below, qui «voulait interpréter les sources anciennes à l'aide de concepts modernes» – une critique visant, en outre, des personnages comme Max Weber, le père fondateur de la sociologie allemande. Ainsi, Brunner déplore la disparition de «catégories spécifiquement historiques» dans l'œuvre de Weber²⁵. Permettez-moi de citer deux phrases qui résument bien sa position: «Rien ne serait plus erroné que de croire que le travail de l'historien pourrait se passer des notions modernes. Seulement, il faut reconnaître que celles-là sont conditionnées par l'histoire.»²⁶

Il me reste à mentionner le troisième des grands noms liés à la «Nouvelle histoire constitutionnelle». Issu du «Séminaire d'histoire régionale» de Leipzig, Walter Schlesinger

²³Ernst Schubert, «Landesherrschaft und -hoheit», dans : Lexikon des Mittelalters, t. V, Munich/Zürich 1991, col. 1653-1656.

²⁴Il est difficile de trouver une traduction adéquate du terme allemand *Herrschaft*; cf. Hans-Werner Goetz, *Europa im frühen Mittelalter 500-1050*, (Handbuch der Geschichte Europas 2), Stuttgart 2003, p. 285. En français, il faut partir d'un champ sémantique comprenant des mots comme autorité, pouvoir, domination, seigneurie, puissance; cf. Andreas Würzler, «Pouvoir», Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), url: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/F/F16080.php>, version du 29.06.2010 (traduit de l'allemand).

²⁵Otto Brunner, *Land und Herrschaft ...*, op. cit., p. 146-147, p. 160.

²⁶Ibidem, p. 163: «Nichts aber wäre falscher als zu glauben, daß historische Arbeit die modernen Begriffe entbehren könnte. Nur müssen sie selbst in ihrer geschichtlichen Bedingtheit erkannt werden.»

présente en 1941 sa thèse d'habilitation sous le titre *Die Entstehung der Landesherrschaft*²⁷. L'impact de ce livre est d'autant plus impressionnant qu'il s'agit d'un fragment, car dans les circonstances du temps, la deuxième partie, au-delà de l'an 1100, n'a pas pu voir le jour. Dans la préface de la réédition de 1964, l'auteur lui-même parle, certes avec trop de modestie, d'une simple «introduction» à l'ouvrage originalement prévu²⁸. À plusieurs égards, on peut attribuer un caractère programmatique à l'étude de Schlesinger. Ainsi, le phénomène de «territorialisation» est analysé sur la base d'une interaction étroite entre l'histoire de l'Empire médiéval (*Reichsgeschichte*) et l'histoire régionale (*Landesgeschichte*) – une approche qui demande le dépouillement le plus complet possible des sources d'une région historique nettement délimitée. L'axiome central de Schlesinger, c'est la continuité germanique. Déjà pour l'époque mérovingienne, il postule l'existence d'une noblesse dotée de droits et pouvoirs autonomes qu'elle défendra, finalement avec succès, contre les visées centralisatrices du pouvoir royal. La dualité entre le pouvoir royal et le pouvoir nobiliaire prendrait ses racines dans la «conception de l'État» des peuples germaniques dont la pierre angulaire serait la fidélité (*Treue*). En somme, une ligne directe mènerait de l'époque germanique primitive aux seigneuries territoriales du bas Moyen Âge²⁹.

Ce qui est commun aux trois auteurs, c'est le rejet du positivisme juridique et du constitutionnalisme; leur est opposée une notion beaucoup plus large de «constitution» (*Verfassung*) couvrant l'ensemble de l'ordre juridique et politique. Le facteur prépondérant pour la compréhension des structures étatiques du Moyen Âge n'est plus le droit mais l'exercice de la puissance légitime (*Herrschaft*)³⁰. Il va de soi que de telles idées ne peuvent pas être détachées de l'arrière-plan politique de l'époque. Même si l'adhésion des historiens précités au national-socialisme ne fut jamais un secret, ce sont des travaux récents qui démontrent combien l'idéologie ambiante marque les doctrines et concepts de la *Neue Verfassungsgeschichte* de son sceau. La définition même de *Verfassung*, comme on la trouve surtout chez Otto Brunner, est empruntée au juriste antilibéral Carl Schmitt, figure

²⁷Walter Schlesinger, *Die Entstehung der Landesherrschaft. Untersuchungen vorwiegend nach mitteldeutschen Quellen, (Sächsische Forschungen zur Geschichte 1)*, Dresde 1941, rééd. Darmstadt 1964.

²⁸Ibidem, p. IX.

²⁹Ibidem, p. 265: «Die deutschen Landesstaaten wurzeln damit im tiefsten Grunde im Staatsdenken der germanischen Zeit.»

³⁰Pour les différentes possibilités de traduction du mot *Herrschaft*, voir note 24.

majeure de la théorie du droit du Troisième Reich³¹. Dans les éditions de *Land und Herrschaft* postérieures à la guerre, Brunner alla jusqu'à échanger des termes clés de son ouvrage qui lui parurent trop compromettants. Le mot *Volksgeschichte*, par exemple, fut remplacé par *Strukturgeschichte*³².

Après la chute du régime national-socialiste, Theodor Mayer fut un des rares médiévistes destitués au motif de son engagement politique: il perdit sa fonction de président des *Monumenta Germaniae Historica*. En revanche, la qualité et la rigueur de son travail scientifique ne furent jamais mises en doute. Cela ne l'empêcha pas de revenir sur le devant de la scène en 1951. En tant que fondateur de ce qui deviendra quelques années plus tard le «Cercle de Constance» (*Konstanzer Arbeitskreis für mittelalterliche Geschichte*), une des institutions les plus influentes dans le monde des médiévistes allemands, il gardera, jusqu'à la fin des années 1960, une position de premier plan³³. Son modèle de «territorialisation» a fortement marqué la recherche historique. Aujourd'hui, même s'il faut avouer que la formule du *Personenverbandsstaat* constitue «un premier pas vers l'analyse modernisée notamment des périodes situées entre le VI^e et le XII^e siècle», la dichotomie entre cette formule et celle du *Flächenstaat* est considérée comme dépassée³⁴. En effet, les deux formes d'organisation ne seraient pas antagonistes mais plutôt complémentaires. C'est Walter Schlesinger qui souligne déjà en 1941, dans une réaction aux concepts de son collègue autrichien, l'importance de l'organisation spatiale dans l'empire carolingien³⁵. La terminologie avancée par Mayer a tendance à occulter l'existence d'éléments institutionnels

³¹Hans-Henning Kortüm, 'Wissenschaft im Doppelpass?' Carl Schmitt, Otto Brunner und die Konstruktion der Fehde, dans : *Historische Zeitschrift* 282 (2006), p. 585-617 (p. 594-608).

³²Klaus Schreiner, Führertum, Rasse, Reich. Wissenschaft von der Geschichte nach der nationalsozialistischen Machtergreifung, dans : *Wissenschaft im Dritten Reich*, éd. Peter Lundgreen, Francfort-sur-le-Main. 1985, p. 163-252 (p. 208-210); Gadi Algazi, Otto Brunner – 'Konkrete Ordnung' und Sprache der Zeit, dans : *Geschichtsschreibung als Legitimationswissenschaft 1918-1945*, éd. Peter Schöttler, Francfort-sur-le-Main 1997, p. 166-203 (p. 166, 186).

³³Anne Christine Nagel, *Im Schatten ...*, op. cit., p. 181-187.

³⁴Klaus Oschema, Clientèles – la perspective médiévisite, dans : *Sociétés politiques comparées. Revue européenne d'analyse des sociétés politiques* 9 (2008), p. 4 (url: http://www.fasopo.org/reasopo/n9/societespolitiquescomparees9_article.pdf).

³⁵Walter Schlesinger, *Die Entstehung ...*, op. cit., p. 128: «Die Anfänge des flächenhaften Staates liegen nicht erst im hohen Mittelalter, sondern schon in der Karolingerzeit.»

dans une société basée sur des liens personnels³⁶. D'un autre côté, si on regarde les «territoires» allemands de la fin du Moyen Âge, le facteur personnel garde une valeur non négligeable³⁷.

Quant à la réception d'Otto Brunner, elle constitue un chapitre particulier de l'historiographie allemande d'après-guerre. Avec ses cinq éditions, son livre principal, *Land und Herrschaft*, a eu un profond impact sur plus d'une génération d'historiens. Selon Jean-Marie Moeglin, «il n'est pas exagéré de dire que ce livre a été pour l'historiographie allemande jusqu'aux années 1980 ce que *la Société féodale* de Marc Bloch a été pour l'historiographie française»³⁸. Pour tout chercheur intéressé par le dossier de la «territorialisation», il était (et est, dans une certaine mesure, toujours) obligatoire de se référer à Brunner. Mais il s'agit, comme on l'a écrit avec justesse, plutôt d'une canonisation que d'une véritable réception³⁹. Certes, on a largement accepté son interprétation de la faide (*Fehde*) comme mesure légitime et élément constitutif de la politique au Moyen Âge. Ce n'est que récemment que des voix se sont élevées pour réfuter en bloc cette «construction de la guerre privée», en mettant en relief notamment, ici encore, ses relents idéologiques⁴⁰. En revanche, la notion centrale de son approche, *Land*, reste mal comprise. Rappelons que Brunner la définit comme une communauté (*Personenverband*) reconnaissant un droit commun. C'est l'interaction du seigneur et de la noblesse territoriale qui

³⁶Le poids des facteurs institutionnels au haut Moyen Âge est le sujet d'un vif débat. Cf. Gerd Althoff, *Verwandte, Freunde und Getreue. Zum politischen Stellenwert der Gruppenbindungen im früheren Mittelalter*, Darmstadt 1990, p. 5-7; Hans-Werner Goetz, *Moderne Mediävistik. Stand und Perspektiven der Mittelalterforschung*, Darmstadt 1999, p. 174 et suiv., surtout p. 182.

³⁷Cf. Ernst Schubert, *Fürstliche Herrschaft ...*, op. cit., p. 58.

³⁸Jean-Marie Moeglin, 'Le droit de vengeance' chez les historiens du droit au Moyen Âge (XIX^e-XX^e siècles), dans: *La vengeance, 400-1200*, éd. Dominique Barthélemy, François Bougard et Régine Le Jan, p. 101-148 (p. 138).

³⁹Enno Bünz, *Das Land als Bezugsrahmen von Herrschaft, Rechtsordnung und Identitätsbildung. Überlegungen zum spätmittelalterlichen Landesbegriff*, dans : *Spätmittelalterliches Landesbewußtsein in Deutschland*, éd. Matthias Werner, (Vorträge und Forschungen 61), Ostfildern 2005, p. 53-92 (p. 65).

⁴⁰Voir surtout la critique fondamentale de Gadi Algazi, *Herrengewalt und Gewalt der Herren im späten Mittelalter. Herrschaft, Gegenseitigkeit und Sprachgebrauch*, (Historische Studien 17), Francfort/New York 1996 et, plus pondéré, Hans-Henning Kortüm, *Wissenschaft ...*, op. cit. Pour situer la théorie de Brunner dans le débat sur le «droit de vengeance», voir Jean-Marie Moeglin, *Le droit ...*, op. cit., p. 138-144.

constituent le *Land*. On a critiqué le fait que Brunner ait limité son champ d'investigation à des régions (aujourd'hui autrichiennes) dont la représentativité serait douteuse. De plus, une analyse approfondie de la terminologie des sources démontre que le terme *Land* – ainsi que son équivalent latin, *terra* – se présentent fréquemment sans aucune acception politique. En dehors du contexte, le mot n'est qu'un «terme vague sans aucun contenu précis»⁴¹. Il peut s'agir, comme le montre la formule *Land und Leute*, d'une communauté de gens qui ont les mêmes us et coutumes, indépendamment de l'appartenance à une entité politique. Par ailleurs, *terra* est souvent interchangeable avec des expressions comme *districtus* ou *officium*. Si Walter Schlesinger affirme en 1941 qu'il n'y aurait aucune réponse générale à la question «qu'est-ce qu'un *Land*?», encore plus d'un demi-siècle plus tard, le médiéviste Ernst Schubert, dans un manuel d'histoire assez répandu, ne cache pas son embarras en disant, sur un ton un brin provocateur: *Was ist eigentlich «Land»?*⁴²

En tout cas, ce n'est pas l'approche de Brunner que la plupart des historiens ont adoptée pour décrire la genèse de la seigneurie territoriale, mais un autre modèle que l'on pourrait dénommer avec Werner Hechberger le «modèle du faisceau» (*Bündelungsmodell*)⁴³. Si celui-ci repose bien sur la thèse des droits autonomes de la noblesse avancée par Mayer, Schlesinger et d'autres représentants de la «Nouvelle histoire constitutionnelle», la question de la continuité du haut au bas Moyen Âge ne joue plus qu'un rôle secondaire. Le «faisceau», c'est l'ensemble d'abord très hétérogène et segmenté de droits d'origines diverses cumulés par les futurs *Landesherrn*, qui sera, à partir du XII^e ou du XIII^e siècle l'objet d'un lent processus de concentration, de densification (*Verdichtung*) et de spatialisation – la «territorialisation» dans un sens plus restreint. L'accent est mis sur des phénomènes comme la dépersonnalisation croissante du pouvoir ou l'organisation de l'espace par des subdivisions administratives, surtout la création de baillages (*Ämterbildung*).

⁴¹Wilhelm Janssen, *Landesherrliche Verwaltung und landständische Vertretung in den niederrheinischen Territorien 1250-1350*, dans : *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein* 173 (1971), p. 85-122 (p. 101f.): «Allein für sich genommen ist dies Wort völlig farblos, ein vager Terminus ohne einen festen und präzisiertbaren Inhalt.»

⁴²Walter Schlesinger, *Die Entstehung ...*, op. cit., p. 13; Ernst Schubert, *Fürstliche Herrschaft ...*, op. cit., p. 60. Pour une première approche globale du phénomène *Land*, voir Enno Bünz, *Das Land ...*, op. cit.

⁴³Werner Hechberger, *Adel im fränkisch-deutschen Mittelalter. Zur Anatomie eines Forschungsproblems*, (*Mittelalter-Forschungen* 17), Ostfildern 2005, p. 458.

De tout cela, il résulte une vision relativement positive du bas Moyen Âge dont on souligne les aspects constructifs et novateurs. Les seigneuries territoriales ne se présentent plus comme des produits du démembrement d'un Empire jadis puissant, mais comme l'accomplissement du pouvoir nobiliaire⁴⁴. On est donc loin du tableau de décadence dessiné par une historiographie allemande trop longtemps obsédée par l'idée d'un État fort et centralisé. La revalorisation de cette période est palpable surtout depuis les années 1970⁴⁵. Elle a entraîné une nette augmentation des études touchant à des questions «territoriales». Le cadre choisi est en règle générale celui d'un «territoire» précis, tandis que les recherches comparatistes se font rares. Ainsi, ces travaux font encore davantage ressortir l'hétérogénéité des plus de 300 «territoires» allemands, de telle sorte que toute tentative de généralisation des connaissances acquises, de leur insertion dans une synthèse globale, semble maintenant vouée à l'échec⁴⁶.

De plus, la recherche est hypothéquée par des problèmes terminologiques. Si, dans les sciences sociales, la notion de «territoire» s'est beaucoup diversifiée pendant les deux dernières décennies, l'historiographie allemande, elle, continue à réserver l'usage du mot *territorium* dans une large mesure aux seigneuries territoriales du Saint-Empire. Mais récemment, des médiévistes comme Ernst Schubert ont mis en cause le bien-fondé de ce terme pour l'époque médiévale. Leur critique vise d'abord les «associations erronées» qui en résultent, des associations d'un espace clos et cohérent. Ce ne serait qu'à l'aube des temps modernes que les principautés allemandes auraient atteint un degré de cohésion justifiant l'emploi du mot⁴⁷. Bien entendu, dans le sillage d'Otto Brunner, tout recours à des notions comme «État territorial» (*Territorialstaat*) est frappé d'anathème. Il va de soi que la rigidité terminologique des médiévistes allemands, même si elle n'est pas sans fondement, ne facilite pas la communication avec leurs homologues français.

⁴⁴Peter Moraw, Von offener Verfassung zu gestalteter Verdichtung. Das Reich im späten Mittelalter 1250 bis 1490, (Propyläen Geschichte Deutschlands 3), Berlin 1985, p. 183: «Landesherrschaft kann man als die Vollendung adeliger Herrschaft auffassen.»

⁴⁵Peter Johaneck, Zu neuen Ufern? Beobachtungen eines Zeitgenossen zur deutschen Mediävistik von 1975 bis heute, dans : Die deutschsprachige Mediävistik im 20. Jahrhundert, éd. Peter Moraw, Rudolf Schieffer, (Vorträge und Forschungen 62), Ostfildern 2005, p. 139-174 (p. 152).

⁴⁶Alois Gerlich, Geschichtliche Landeskunde ..., op. cit., p. 284.

⁴⁷Ernst Schubert, Die Umformung spätmittelalterlicher Fürstentümer im 16. Jahrhundert, dans : Rheinische Vierteljahrsblätter 63 (1999), p. 204-263 (p. 210-211).

Quant à une critique plus fondamentale du paradigme de la «territorialisation», je voudrais me contenter de renvoyer à Manfred Groten, médiéviste à l'Université de Bonn et spécialiste de l'histoire des pays rhénans. Dans un court article paru en 2004, une utile mise en garde contre les tendances téléologiques, il soulève une question intéressante: Est-il est convenable de considérer toutes les actions «politiques» d'un noble sous un angle territorial, de voir partout la volonté de créer, d'arrondir et d'agrandir un «territoire»?⁴⁸ Peut-on vraiment présumer qu'une noblesse planifiante et innovante poursuit pendant plusieurs générations un grand dessein, tandis que le pouvoir royal apparaît, à la lumière d'une *Kulturgeschichte* très en vogue en Allemagne, réduit à des rituels et des communications non écrites?⁴⁹ Groten affirme avec raison que le concept de «territorialisation» est fondé sur un supposé changement d'attitude (*Herrschaftsverhalten*) de la noblesse au XII^e, voire au XI^e siècle. Il attire surtout l'attention sur l'importance des questions liées au contrôle et à la domination de l'espace, ainsi qu'aux idées spatiales à cette époque-là⁵⁰. Mais ces processus de construction spatiale restent jusqu'à présent mal explorés. Une approche comparative comme celle proposée par notre projet franco-allemand devrait permettre des progrès de connaissance significatifs dans ce domaine.

⁴⁸Manfred Groten, Plädoyer für einen Neuanfang in der Erforschung des hochmittelalterlichen Adels, dans : *Rheinische Vierteljahrsblätter* 70 (2006), p. 450-455.

⁴⁹Groten renvoie notamment à l'école de Gerd Althoff dont un ouvrage porte le titre significatif *Die Ottonen. Königsherrschaft ohne Staat*, Stuttgart 2000; cf. à ce sujet Hans-Werner Goetz, *Europa ...*, op. cit., p. 284-289.

⁵⁰Manfred Groten, Plädoyer ..., op. cit., p. 454: «Da Territorialisierung auf Raumbeherrschung abhebt, erfordert die Erforschung der Raumvorstellungen des Adels im 12. Jahrhundert besondere Aufmerksamkeit.»